

EXERCICE 2025**CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 22 avril 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-08

Le conseil académique s'est réuni le mardi 22 avril 2025 en séance plénière, sur convocation du Président du conseil académique, adressée le vendredi 11 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

7. Motion

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Exposé de la motion :

A la demande de la liste « L'Université ensemble », il est proposé au conseil académique de voter une motion relative au dépaysement de la Section disciplinaire qui sera amenée à statuer sur les faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles relevés dans le rapport de l'IGESR.

Délibération soumise au conseil académique :

- approbation de la motion jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la délibération, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 80	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 73	Abstentions :	0
Quorum : 37	Votants :	55
Membres présents : 44	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 11	Votes exprimés :	55
Total des membres présents et représentés : 55	Majorité requise :	28
	Pour :	55
	Contre :	0

Pièce jointe :

- motion.

Fait à Tours, le